

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > La fin de l'hélicoptère dans les vignes

La fin de l'hélicoptère dans les vignes

Par *Sophie Claeys-Pergament*

Créé le 31/01/2012 11:00

Le CIVC a décidé d'arrêter les traitements aériens pour les vignes d'ici 2014. Ces traitements aériens sont une tradition champenoise. « Il y a une dizaine d'années, environ 12 à 13 % du vignoble était traité par hélicoptère » observe Dominique Moncomble, directeur des services techniques du CIVC. Actuellement, à peine 4 % des parcelles sont traitées. Ce qui représente 1 300 hectares sur 200 communes, 12 000 parcelles et 3 000 propriétaires.

12 000 parcelles sur 1 300 hectares

Il y a des raisons à ces pratiques, celles-ci sont propres à la Champagne. Déjà des raisons de topographie : « Notre vignoble est composé de pentes et de coteaux. La pente moyenne est orientée à 12 %, mais il y a des exceptions qui vont jusqu'à 60 % de pente. » On aperçoit ces paysages lorsqu'on descend la Vallée de la Marne vers Paris, les pentes sont de plus en plus abruptes. Quand on arrive dans l'Aisne, c'est encore plus pentu. Les traitements classiques par voie terrestre comme ceux réalisés par un tracteur ne peuvent y être employés. « En revanche, les traitements par voie aérienne permettent d'aborder ces zones d'accès difficile. » Ensuite il y a des raisons climatiques : « Nous sommes sous un climat septentrional. Nous avons des épisodes orageux importants. Qui sont souvent la source de contamination type oïdium ou mildiou. C'est là qu'il faut protéger la vigne. Avec une difficulté de taille : après un orage, les sols ne sont pas essuyés, il n'est pas possible de faire entrer des machines terrestres. » Il reste encore une troisième raison, plus importante encore : « C'est simplement la structure des exploitations. Il existe 15 000 exploitants. Plus de la moitié ne possèdent qu'un hectare divisé en petites parcelles souvent dispersées. Ce sont souvent des doubles actifs. Ce ne sont pas des vignerons à temps plein. C'est donc une bonne chose que leurs parcelles soient mises en prestation par voies aériennes. » En tant que techniciens de la vigne, Dominique Moncomble et ses équipes ont fait une analyse : « On ne fait pas l'apologie de l'hélicoptère, toutefois son utilisation présente de nombreux points favorables. D'un point de vue environnemental, il est intéressant. Il évite le tassement des sols et les problèmes d'érosion comme pourrait le faire un tracteur. Nous avons également une meilleure gestion des effluents et des déchets. Ce sont des sociétés professionnelles qui s'en occupent. Là je parle des fonds de cuves.

Un hélico n'a qu'un seul fond de cuve à gérer pour une trentaine d'hectares traités. » Un hélicoptère est égal à dix tracteurs ou trente chenillards. Par jour, il peut traiter en moyenne entre 80 et 100 hectares, le tracteur fait 5 à 10 ha et le chenillard 3 à 5 ha. Le calcul est rapidement fait par Dominique Momcombe : « Il y a donc économie d'eau, économie d'énergie (-25 %) et économie de produits. Avec le temps, il y a eu beaucoup de progrès techniques. L'hélicoptère est de plus en précis dans son travail avec des buses adaptées anti-dérive. C'est vrai que lorsqu'on met toutes ses qualités bout à bout, cela fait beaucoup de points positifs ». Quant aux points négatifs, Dominique Moncombe reconnaît volontiers : « Ce n'est pas pour tous les traitements et pour tous les terrains. Par exemple pour les soins des grappes souffrant de botrytis.

»

Malgré ces conditions très encadrées par la loi française, il est interdit de se servir de l'hélicoptère. « Sauf dérogations. Il s'avère qu'on pourrait les demander. Mais il y existe trop d'incertitudes. » Et c'est bien là que le bât blesse. « Il faut demander une dérogation par département et par an. Imaginons que le préfet de l'Aube dise oui et pas celui de la Marne. C'est franchement ingérable. On a également appris en mai 2011 que tous les produits doivent repasser une homologation spécifique. Vu le petit marché que représente le marché aérien, on a du mal à imaginer que les grandes firmes phytosanitaires vont aller soutenir le dossier. Un dossier très coûteux avec des analyses éco-toxicologiques très poussées pour un micro marché. »

Devant de telles complications, l'interprofession a préféré arrêter les traitements par voie aérienne. « Comme souvent, les Champenois veulent appliquer cette décision dans le bon ordre. Nous avons donc fait un plan sur trois ans avec comme objectif de tout stopper en 2014. » Ces trois ans donnent le temps à ceux qui sont concernés de s'équiper autrement ou de trouver d'autres types de prestations.

« Nous allons quand même nous retrouver avec une centaine de parcelles très complexes à convertir. Cela va demander des équipements peu habituels en Champagne. » A l'instar des vignobles de la Savoie ou de la Suisse, il va falloir utiliser des treuils.

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : Trois ans pour trouver comment s'adapter et s'équiper pour ne plus utiliser d'hélicoptère dans les vignes.

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/marne/la-fin-de-lhelicoptere-dans-les-vignes>